

APPEL À CANDIDATURES **FINANCEMENT DE COURTS SEJOURS DE RECHERCHE EN FRANCE**

Bourses de mobilité vers la France à destination de chercheurs palestiniens

1. Présentation du programme et objectifs

Dans le cadre du renforcement du soutien à la mobilité scientifique vers la France, le Consulat général de France à Jérusalem met en place des bourses de séjour scientifique de haut niveau (SSHN) pour accueillir des **chercheurs palestiniens en court séjour** dans des laboratoires de recherche français.

2. Durée du séjour

La bourse de mobilité permettra de financer un séjour d'une durée d'**un à huit mois** qui pourra se dérouler à partir du **1^{er} mai 2023**. Il doit être achevé au plus tard au 31 décembre de l'année en cours.

3. Qui candidate ?

Les chercheurs palestiniens candidatent à cet appel en fournissant dans leur dossier de candidature une lettre d'accueil de l'établissement français. La priorité sera donnée aux jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants).

4. Thématiques de recherche

Tous les domaines de recherche sont éligibles.

5. Conditions d'éligibilité

- Être de **nationalité palestinienne** (les binationaux franco-palestiniens ne sont pas éligibles) ;
- Être titulaires ou en cours d'obtention d'un **diplôme de doctorat et avoir un contrat de recherche** ;
- Être rattaché à un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche
- Présenter un projet dont le travail nécessite une recherche de terrain et/ou une collaboration étroite avec un laboratoire français

Cette bourse n'est pas cumulable avec une autre bourse.

6. Montant de la bourse de mobilité

Les bénéficiaires du programme recevront un montant forfaitaire de :

- **1704 € par mois** pour les chercheurs ayant obtenu leur thèse depuis 5 ans ou moins à la date de leur arrivée en France ;
- **2055 € par mois** pour les chercheurs confirmés ayant obtenu leur thèse depuis plus de 5 ans à la date de leur arrivée en France.

En plus de l'allocation mensuelle, le Consulat général de France à Jérusalem prendra également en charge les **billets d'avion aller-retour**, la couverture **assurance maladie et responsabilité civile** en France ainsi que le **coût du visa**.

La gestion de la bourse sera assurée par l'Agence Campus France de Paris. Le calcul du montant de la bourse sera calculé au titre du nombre effectif de jours passés en France.

7. Critères de sélection

Seuls les dossiers éligibles et complets seront étudiés.

- **qualité du projet de recherche** et cohérence avec les thématiques de recherche antérieures
- excellence académique des candidats
- les séjours de recherche doivent s'inscrire dans le cadre de partenariats existants ou en cours d'établissement entre institutions d'enseignement ou de recherche françaises et palestiniennes ou contribuer à la mise en œuvre de tels partenariats

8. Dépôt de candidature

Le dossier de candidature, rédigé en anglais ou en français, comprendra les éléments suivants :

- [Formulaire de candidature](#) complété au format électronique ;
- Lettre de motivation
- Description précise du projet de recherche et de son potentiel de valorisation, précisant un bref état des connaissances, les questions abordées, la méthodologie et le calendrier de recherche ;
- CV (deux pages maximum) ;
- Copie du diplôme de doctorat ;
- Copie du passeport en cours de validité
- Lettre d'invitation de la part de l'Institut de recherche ou du laboratoire d'accueil français précisant les dates du séjour ;
- Accord de l'organisme de rattachement en Palestine pour un séjour scientifique en France
- Accord de coopération entre l'établissement palestinien et l'établissement français d'accueil (facultatif).

Les candidats transmettront leur dossier avant le **24 avril 2023** sous format pdf à l'adresse email suivante : universitaire@consulfrance-jerusalem.org, en ajoutant « NOM Prénom – Candidature – Bourse de court-séjour » en objet du mail.

[Un accusé de réception vous sera envoyé par courriel quelques jours après réception du dossier. N'hésitez pas à nous écrire si vous ne recevez pas cet accusé de réception avant le 25 avril.](#)

Seuls les **dossiers complets** seront examinés.

Il convient de noter que pour l'obtention de ce financement, le bénéficiaire doit se consacrer à temps plein à son projet de recherche, et qu'il est fortement souhaitable que le séjour puisse aboutir à une publication scientifique.

Une convention d'accueil de la part de l'organisme d'accueil en France (veuillez consulter le modèle du document [ici](#)) devra être fournie par les candidats sélectionnés.

Contact

Maud Briard

Attaché de coopération universitaire et institutionnel par intérim

Consulat général de France à Jérusalem

maud.briard@diplomatie.gouv.fr

Tatiana Lehat

Chargée de mission coopération universitaire et scientifique

Consulat général de France à Jérusalem

tatiana.lehat@diplomatie.gouv.fr